



## Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1994/1460  
31 décembre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATÉE DU 29 DÉCEMBRE 1994, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DE LA RÉPUBLIQUE D'IRAN AUPRÈS DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de signaler à votre attention de nouvelles violations du cessez-le-feu entre l'Iran et l'Iraq, commises par les forces iraqiennes.

1. Le 25 septembre 1994, à 8 h 30, à proximité du point de coordonnées géographiques NC 640-232 sur la carte de Kani-Sheikh, dans le no man's land, au sud de la borne frontière 39/1, ont été observés 12 soldats iraqiens qui se dirigeaient vers le point de coordonnées géographiques 681-241 sur la carte de Kani-Sheikh, dans le no man's land, au sud de la borne frontière 39/1. Après 20 minutes, 10 de ces 12 soldats sont revenus à leur point de départ, les deux autres restant sur place.

2. Le 29 septembre 1994, à 19 h 20, 10 balles éclairantes ont été tirées vers le ciel à la hauteur 175, suivies de plusieurs explosions. Les sentinelles iraniennes du poste de Bayat-Yek ont également entendu tirer des coups de feu à partir des tentes iraqiennes installées au point de coordonnées géographiques QA 060-900 sur la carte de Meimeh et ils ont aperçu un certain nombre de balles éclairantes dans le ciel.

3. Le 29 septembre 1994, des soldats iraqiens en patrouille, groupés par deux ou trois, ont été observés près du point de coordonnées géographiques TP 230-720 sur la carte de Khorramshahr, dans le no man's land.

4. Le 29 septembre 1994, 40 embarcations iraqiennes, où se trouvaient 88 soldats, ont été observées alors qu'elles patrouillaient l'Arvand Rud.

5. Le 1er octobre 1994, à 11 h 30, deux chargeuses iraqiennes ont été observées alors qu'elles effectuaient des travaux de génie au point de coordonnées géographiques PB 340-450 sur la carte de Kouh Tunnel, à l'ouest de la borne frontière 26/4 et à l'est de la borne frontière 26/5, dans le no man's land.

6. Le 1er octobre 1994, à 19 h 10, deux soldats iraqiens ont mis en place une arme automatique de type Dushka au poste de garde iraquien de Mohammad-Ghassem, au point de coordonnées géographiques PB 055-680 sur la carte de Mehran, dans le no man's land.

7. Le 1er octobre 1994, 41 vedettes iraqiennes, où étaient embarqués 108 soldats, ont été observées alors qu'elles patrouillaient l'Arvand Rud.

8. Le 2 octobre 1994, à 6 h 30, les forces iraqiennes ont tiré plusieurs balles éclairantes à proximité du point de coordonnées géographiques QA 540-430 sur la carte du nord de Hour-al-Hoveizeh, à l'ouest de la borne frontière 29/1.

9. Le 2 octobre 1994, à 18 h 15, les forces iraqiennes ont mis en place une arme automatique au point de coordonnées géographiques NC 586-386 sur la carte de Sumar, dans le no man's land, au sud de la borne frontière 40/5, puis ont tiré plusieurs coups de feu en l'air.

10. Le 2 octobre 1994, 34 vedettes iraqiennes, où étaient embarqués 82 soldats, ont été observées alors qu'elles patrouillaient l'Arvand Rud.

11. Le 3 octobre 1994, à 8 heures, un bulldozer et une niveleuse iraqiens ont été observés alors qu'ils effectuaient des travaux à proximité du point de coordonnées géographiques PB 990-660 sur la carte de Mehran.

12. Le 3 octobre 1994, à 13 h 30, un véhicule iraqien transportant 25 soldats environ a été observé dans ses déplacements à proximité du point de coordonnées géographiques NC 576-384 sur la carte de Sumar.

13. Le 3 octobre 1994, 105 vedettes et 4 embarcations iraqiennes, où se trouvaient 179 soldats, ont été observées alors qu'elles patrouillaient l'Arvand Rud.

14. Le 6 octobre 1994, huit chars iraqiens ont été observés alors qu'ils se déplaçaient à proximité du point de coordonnées géographiques QA 480-490 sur la carte de Yebis, à l'ouest de la borne frontière 21/22.

15. Le 6 octobre 1994, entre 18 h 56 et 19 h 40, les forces iraqiennes ont tiré 50 balles éclairantes à proximité du point de coordonnées géographiques QA 250-820 sur la carte de Nahr-Anbar, près de la borne frontière 22/31.

16. Le 6 octobre 1994, 39 vedettes iraqiennes, où étaient embarqués 95 soldats, ont été observées alors qu'elles patrouillaient l'Arvand Rud.

17. Le 7 octobre 1994, 41 vedettes iraqiennes, où étaient embarqués 120 soldats, ont été observées alors qu'elles patrouillaient l'Arvand Rud.

18. Le 11 octobre 1994, à 23 h 20, les forces iraqiennes, stationnées à proximité du point de coordonnées géographiques NC 510-458 sur la carte de Sumar, ont tiré à des intervalles de 20 minutes trois balles éclairantes en direction du point de coordonnées géographiques NC 562-438 sur la carte de Sumar, à l'est de la borne frontière 44/1. Les balles éclairantes ont été aperçues du poste frontière iranien de Ghaleh-Jough.

19. Le 12 octobre 1994, entre 11 heures et 17 h 30, trois chargeuses iraqiennes ont été observées alors qu'elles effectuaient des travaux de génie au point de coordonnées géographiques QA 060-930 sur la carte du cours d'eau Meimeh, dans le no man's land, au sud de la borne frontière 23.

20. Le 12 octobre 1994, à 8 heures, une vingtaine de soldats irakiens ont été observés alors qu'ils se déplaçaient du point de coordonnées géographiques NC 682-241 sur la carte de Kani-Sheikh, au sud de la borne frontière 39/1, dans le no man's land, en direction du poste de garde irakien de Lajmeh, au point de coordonnées géographiques NC 641-241 sur la carte de Kani-Sheikh.

21. Le 13 octobre 1994, à 11 h 50, des soldats irakiens ont été observés alors qu'ils creusaient un canal près du point de coordonnées géographiques NC 682-241 sur la carte de Kani-Sheikh, dans le no man's land, au sud de la borne frontière 39/1.

22. Le 13 octobre 1994, 66 vedettes irakiennes, où étaient embarqués 117 soldats, ont été observées alors qu'elles patrouillaient l'Arvand Rud.

23. Le 14 octobre 1994, l'armée irakienne a bâti un poste d'observation près du point de coordonnées géographiques TP 150-950 sur la carte de Nim-Istgah Navad, dans le no man's land, au nord de la borne frontière 7/8 et au sud de la borne frontière 7/9.

24. Le 14 octobre 1994, 34 vedettes irakiennes, où étaient embarqués 81 soldats, ont été observées alors qu'elles patrouillaient l'Arvand Rud.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Kamal KHARRAZI

-----